

# Document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels

*Application du décret n°2001-1016 du 05 novembre 2001*

---

*Ce document a été réalisé à titre indicatif dans le but d'aider le chef d'entreprise  
à rédiger le « document unique »  
relatif à l'évaluation des risques professionnels (EvRP)*

*Il est nécessaire de l'adapter en fonction de l'activité et de la taille de l'entreprise.*

---

<b><u>Rédaction</u></b> :	F. DERNIAUX – Ingénieur prévention / IPRP
<b><u>Date</u></b> :	21 décembre 2005
<b><u>Document composé de</u></b> :	07 pages (y compris celle-ci)
<b><u>Diffusion</u></b> :	Restreinte - Adhérents IPAL Médecins du travail IPAL
<b><u>Document associé</u></b> :	De l'évaluation des risques professionnels vers le document unique Guide pour les adhérents (SAT / EVR 001 V1)

# Identification de l'entreprise

- Dénomination de l'entreprise :

Adresse :

Exemple

- Code NAF :

- Nature de l'activité :

- Effectif du personnel en date du \_\_\_\_\_ :

- Hommes :

- Femmes :

- Total :

- Définition des unités des travail dans l'entreprise :

(postes, famille de postes, métiers ou lieux de travail ...)

# Mise à jour du document unique

Date	Contenu de la mise à jour	Revue de
15/01/03	Création du document unique	Gérant M. DURAND Membres CHSCT
10/02/04	Mise à jour du document unique - Prise en compte de la nouvelle activité de l'atelier B - Suppression de la fiche 04 : Risque routier	Gérant M. DURAND Membres CHSCT
<b>Exemple</b>		

## **Rappel réglementaire sur la mise à jour :**

Article R. 230-1 du Code du travail :

« La mise à jour est effectuée au moins chaque année ainsi que lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail, au sens du septième alinéa de l'article L. 236-2, ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie ».

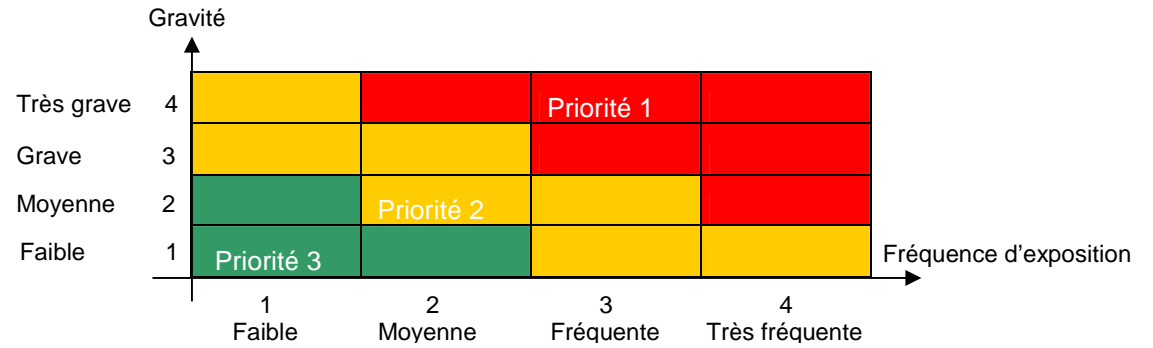
# Grille d'évaluation

Unité de travail :

Date :

Rédacteurs

Nombre de salariés :



Situations dangereuses	Risques		Niveau priorité	Mesures de prévention		
	Gravité	Fréquence		Existantes	A prévoir	Planification
Exemple						

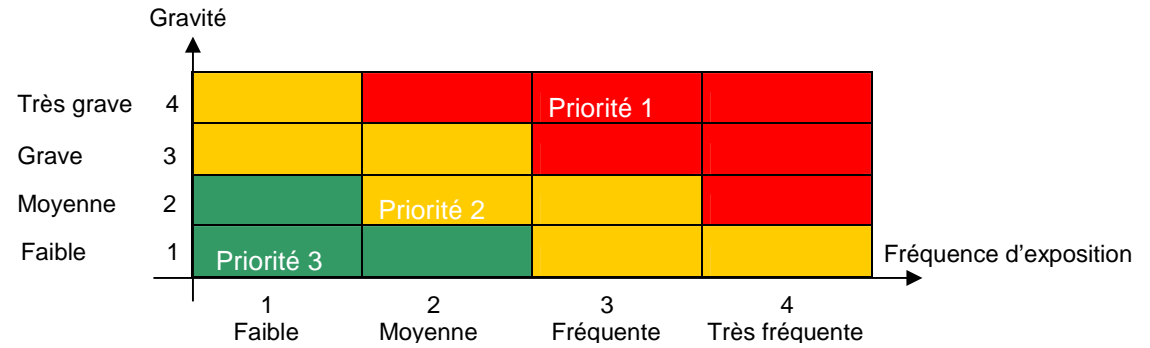
# Grille d'évaluation

Unité de travail :

Date :

Rédacteurs

Nombre de salariés :



Situations dangereuses	Risques		Niveau priorité	Mesures de prévention		
	Gravité	Fréquence		Existantes	A prévoir	Planification
Exemple						

# Liste des annexes

Annexe 1 :

Annexe 2 :

Annexe 3 :

Exemple

# **Vous avez besoin d'aide ?**

**Conçu pour simplifier la démarche de prévention des risques, ce guide n'est pas exhaustif et ne peut pas répondre à toutes vos questions.**

Pour toute information complémentaire, adressez-vous à votre médecin du travail et à l'équipe pluridisciplinaire (intervenants en prévention des risques professionnels IPRP). Dans de nombreux domaines, nous pouvons vous proposer :

De la documentation en réponse à vos besoins

Des informations générales, spécialisées ou adaptées à vos besoins

Des conseils pour identifier vos risques

D'effectuer des mesures pour quantifier certains risques ou nuisances

## **Et encore ...**

Les publications de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

La site de la CRAM Ile-de-France : [www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

Le site de l'INRS : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

Ce document a été réalisé sur le retour d'expériences des Médecins du travail et de l'équipe pluridisciplinaire (IPRP) avec l'aide de la documentation de l'INRS, notamment les fascicules ED 840, ED 887 ainsi que le guide d'évaluation des risques publié par la CRAM Pays de la Loire